CERELLES

Nouvelles modalités pour la salle Cersilla

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté des mesures qui concernent la vie des habitants : location de salle, projets verts et nuisances sonores.

Le conseil municipal de Cerelles s'est réuni jeudi 15 octobre, sous la présidence de la maire. À l'ordre du jour figuraient notamment la modification du règlement de la salle Cersilla et une demande de subvention au Fonds vert.

> Salle Cersilla. Le règlement intérieur relatif à la location de la salle a été actualisé. Les modalités de paiement ont été modifiées afin de tenir compte de la suppression progressive du paiement par chèque. De plus, une dérogation pour une occupation après 22 h pourra être accordée, mais uniquement d'octobre à mars, afin de limiter les nuisances sonores durant les mois d'été. Ces changements ont été votés à l'unanimité. Par ailleurs, une demande de location pour le Nouvel An a été examinée. Le tarif de 400 € pour les journées des 31 décembre et 1er janvier a été retenu à la majorité des voix.

> Subvention du Fonds vert. Le conseil a approuvé une nouvelle demande de subvention au dispositif Fonds vert pour la fin de l'année 2026. Ce fonds vise à accélérer la transition écologique des territoires. Une précédente demande avait été déposée pour la rénovation énergétique du pôle de santé. Un nouveau plan de financement a été présenté et adopté à l'unanimité.

> Droit de préemption. La commune a renoncé à exercer son droit de préemption urbain sur deux parcelles. La délibération a été votée à l'unanimité.

> Rapport sur le service d'assainissement. Le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif a été présenté au conseil. Ce document, accessible au public, a pour but d'informer les usagers sur la qualité du service. Il a été adopté à l'unanimité.

> Informations diverses. La maire a indiqué qu'un représentant de la commune devait être désigné pour siéger à la commission intercommunale pour l'accessibilité.